



NOUMÉA

Action Sociale :

Union FO Justice – le 2 Juin 2025

INJUSTICE ET POLITIQUE DU MEPRIS POUR LES AGENTS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE !

À PARTIR DU MOIS DE JUIN, LES AGENTS DE NOUVELLE-CALÉDONIE N'AURONT PLUS D'ASSISTANT DE SERVICES SOCIAL DU PERSONNEL (ASSP) SUR PLACE !!!

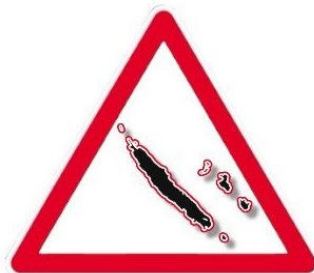
Aujourd'hui, il est **INACCEPTABLE** qu'il n'y ait pas d'ASSP du ministère de la Justice pour accompagner nos collègues à Nouméa. Est-ce à dire que les agents de Nouvelle-Calédonie sont les oubliés de la république ?

► C'EST UNE VÉRITABLE ACTION SOCIALE À DEUX VITESSES, UNE INJUSTICE INACCEPTABLE !

L'ensemble des agents du ministère de la Justice méritent un accompagnement social digne de ce nom, comme partout ailleurs en France hexagonale, dans les Départements, les Régions d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM). Il s'agit d'une équité de traitement entre les territoires qui n'est ni à négocier, ni à brader au motif d'un manque d'intérêt cuisant des instances en charge du recrutement de ce personnel indispensable à l'équilibre des agents en difficultés.

Aujourd'hui la situation est claire, faute d'engagements et d'anticipation de cette fâcheuse situation, le droit à l'accompagnement social s'arrête au mois de juin ; laissant nos collègues livrés à eux-mêmes, sans aide, dans une détresse grandissante.

À ce jour faute de recrutement anticipé, seule une continuité de service sous le mode dégradé (traitement des urgences) risque d'être proposée en distanciel aux agents de Nouvelle-Calédonie.



À partir du mois de juin, les agents de Nouvelle-Calédonie n'auront plus d'Assistant de Services Social du Personnel (ASSP) sur place !!!

Et pour l'**Union FO Justice - Action Sociale** ce n'est pas admissible que l'ASSP du ministère de la Justice en Outre-Mer se limite à une permanence téléphonique !

L'ACCÈS AU SERVICE SOCIAL DOIT ÊTRE LE MÊME POUR TOUS !

En effet, en raison du décalage horaire important, compris entre 7h00 et 15h00 selon les zones, il est impossible pour l'équipe des ASSP d'Outre-Mer d'assurer une permanence téléphonique efficace et régulière. Cela limite considérablement leur capacité à intervenir en temps réel, dans des conditions optimales, et ne remplace en rien le contact physique, essentiel dans l'accompagnement social.

L'accompagnement social en présentiel est indispensable, le lien humain, la proximité et la disponibilité directe sont irremplaçables pour répondre aux besoins spécifiques des agents.

► L'Union FO Justice - Action Sociale DEMANDE :

- La mise en place immédiate d'un véritable accompagnement social dédié aux agents du ministère de la Justice en Nouvelle-Calédonie qui tienne compte de sa spécificité territoriale.
- La considération pleine et entière des agents locaux par la Secrétaire Générale et la fin d'une politique d'abandon et de délaissement.

L'Union FO Justice - Action Sociale EXIGE que les agents en Outre-Mer soient traités avec respect et justice !

L'UNION FO JUSTICE - ACTION SOCIALE NE PEUX PAS LAISSER PASSER CETTE INJUSTICE SANS RÉAGIR !!!

